



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 30

Affiché le 10 juin 2009

1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 mars 2009.

2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000048

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3° - Acceptation du legs « Succession MONTARNAL ».

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000049

Le Conseil Municipal a accepté, à l'unanimité, le legs consenti par Madame Jeanne Marie LASSALLE, 6 avenue de Stinville à Charenton-le-Pont, veuve de Monsieur Louis Régis MONTARNAL, décédée le 30 septembre 2008.

Les biens concernés par ce legs inscrit sur un testament en date du 13 avril 2003 portent sur les lots n° 2, 201, 202 et 308 situés 6 avenue de Stinville dans l'immeuble cadastré M 143 pour une superficie de 732 m².

4° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 2 à la convention de location portant sur la Résidence Jeanne d'Albret.

Rapporteur : Mme FREYSZ

Délibération n° 09/000050

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant n° 2 portant sur la convention de location de la Résidence pour Personnes Agées (RPA) située 12 rue Paul Eluard à Charenton-le-Pont.

Cet avenant prend notamment en compte le transfert de propriété de la RPA de la société « Le Foyer du Fonctionnaire et de la Famille » à sa nouvelle filiale dénommée société « Résidence Sociale d'Ile-de-France », 159 rue Nationale 75638 Paris Cedex 13.

5° - Signature d'une convention avec l'AFUL La Coupole portant sur la participation financière de la Commune pour les charges Sécurité Incendie du Conservatoire.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 09/000051

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à la majorité, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer), à signer la convention relative à la participation financière de la Commune pour les charges de sécurité incendie du Conservatoire de Musique André Navarra avec l'AFUL La Coupole, 1 place des Marseillais à Charenton-le-Pont.

6° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 09/000052

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le projet d'avenant n° 1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité tel que proposé par la Préfecture du Val-de-Marne.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer ledit avenant qui élargit le périmètre des actes télétransmis à certains actes relevant des domaines de l'Urbanisme et des Finances Locales. Les autres dispositions de la convention d'origine signée le 20 juillet 2006 demeurent inchangées.

7° - Adhésion de la Ville de Charenton-le-Pont à l'Association des Maires du Val-de-Marne. Approbation des statuts et versement de la cotisation.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000053

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'adhérer à l'association des « Maires du Val-de-Marne » pour la coopération et l'échange de réflexion entre les communes du département et en a approuvé les statuts.

Le Conseil Municipal a également autorisé Monsieur le Maire à verser une cotisation annuelle et a précisé que le montant de celle-ci, déterminé en fonction de la population, s'élève pour 2009 à 2 864,10 €.

Monsieur le Maire sera le représentant de la Ville au sein de l'association en qualité de membre titulaire.

8° - Désignation des représentants de la Commune au sein de la Commission d'évaluation des transferts de charges.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000054

Le Conseil Municipal a désigné, Monsieur Hervé GICQUEL et Monsieur Patrick SEGALAT, **à la majorité, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 voix contre (Groupe Charenton en Mouvement)** pour représenter la Commune de Charenton-le-Pont à la Commission d'évaluation des transferts de charges.

Cette commission présentera annuellement à l'assemblée communale et après la clôture de chaque exercice budgétaire un état financier récapitulatif des transferts de charges entre la Commune de Charenton-le-Pont et la Communauté de Communes Charenton / Saint-Maurice.

9° - Mutualisation des services et des moyens entre la Commune de Charenton-le-Pont et la Communauté de Communes Charenton / Saint-Maurice.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 09/000055

Le Conseil Municipal a approuvé, **à la majorité, par 31 voix pour (Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement) et 4 abstentions (Groupe Réunir pour Changer)**, le principe d'une mutualisation entre la Ville de Charenton et la Communauté de Communes Charenton / Saint-Maurice dans l'intérêt d'une rationalisation des moyens administratifs entre les communes membres et l'EPCI.

Cette mutualisation se traduira par la mise à disposition de personnels ou de services d'une entité vers l'autre.

Une convention finalisera cette organisation partagée des moyens administratifs et précisera les conditions financières des mises à disposition.

10° - Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion de la commune de Franconville-la-Garenne au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

Rapporteur : Mme AVENEL

Délibération n° 09/000056

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la Commune de Franconville-la-Garenne au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France.

11° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de participation financière entre le Syndic de copropriété du Centre Commercial Bercy 2 et la Commune pour les travaux d'aménagement de l'entrée du Centre Commercial.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 09/000057

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à signer la convention de participation financière entre le Syndic de copropriété du Centre Commercial Bercy 2 et la Commune portant sur les travaux d'aménagement son entrée.

La somme forfaitaire de cette participation financière s'élève à 15 000 € TTC et sera versée au solde des travaux sur justificatif des dépenses.

12° - Modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.) sur le territoire communal.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 09/000058

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'appliquer sur le territoire de la Commune, à compter du 1^{er} janvier 2009, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, en substitution à la Taxe sur les Emplacements Publicitaires fixes perçue jusqu'en 2008.

Le tarif de référence 2008 a été opté à 15 € par m².

13° - Décision modificative n° 1/2009 du Budget Assainissement.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 09/000059

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, l'ajustement et l'ouverture des crédits par la décision modificative n° 1/2009 qui est équilibrée en section d'investissement à 1 193 568 €.

14° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour l'ensemble des projets communaux relatifs à l'usage du cycle.

Rapporteur : M. GIRARD

Délibération n° 09/000060

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour l'ensemble des projets d'aménagement portant sur les circulations douces réalisés sur le territoire de Charenton-le-Pont dans le cadre des dispositifs d'aide départementaux.

15° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Ligue du Val de Marne de Tennis pour la rénovation de deux terrains de tennis situés dans le Square Jules Noël.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 09/000061

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le projet de rénovation de deux terrains de tennis situés dans le square communal Jules Noël.

Monsieur le Maire a été autorisé à solliciter une subvention auprès de la Ligue de Tennis du Val-de-Marne pour la rénovation de ces terrains et le Conseil Municipal a pris acte que celle-ci sera perçue par le Tennis Club de Charenton qui la reversera à la Commune, maître d'ouvrage de l'opération.

16° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Centre National de Développement du Sport (CNDS) pour l'aménagement d'un parquet au sein du Complexe sportif Nelson Paillou.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 09/000062

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le projet d'aménagement d'un parquet sportif au sein du complexe Nelson Paillou dont les crédits budgétaires ont été actés au Budget Primitif 2009.

Monsieur le Maire a été autorisé à solliciter une subvention auprès du Centre National de Développement du Sport (C.N.D.S.) pour la réalisation de cet aménagement.

17° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les avenants 1 et 2 à la convention d'objectifs et de financement relative à la « prestation de service accueil de loisirs sans hébergement » n° 200100214 signée le 25 avril 2008.

Rapporteur : Mme MAGNE

Délibération n° 09/000063

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à signer les avenants 1 et 2 à la convention d'objectifs et de financement relative à la « prestation de service accueil de loisirs sans hébergement » avec la CAF du Val de Marne.

18° - Attribution de subventions communales au titre de l'année 2009.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 09/000064

Le Conseil Municipal a décidé, **à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 abstentions (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement)** d'attribuer les subventions destinées aux associations pour un montant de 1 097 250 € ainsi que 19 100 € pour les activités du soir.

19° - Convention de mise à disposition de locaux communaux à usage de consultation PMI.

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 09/000065

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à signer la convention de mise à disposition de locaux à usage de consultation de Protection Maternelle Infantile avec le Département du Val-de-Marne.

Ces locaux sont situés au sein du Centre Alexandre Portier, 21 bis rue des Bordeaux et la mise à disposition est consentie à titre gratuit, le Département prenant à sa charge une partie des frais liés à leur utilisation.

20° - Attribution du solde de la subvention communale au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2009.

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 09/000066

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à verser le solde de la subvention communale du CCAS pour un montant de 440 000 €.

21° - Proposition de motion du SIPPAREC relative à l'attitude d'EDF concernant le financement des travaux d'éclairage public.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 09/000068

Le Conseil Municipal a approuvé une motion du SIPPAREC destinée au présidents d'EDF et du Directoire d'ERDF.

Celle-ci fait suite à une modification unilatérale par ERDF de la convention signée avec le SIPPEREC, syndicat intercommunal dont Charenton-le-Pont est membre.

En effet, la position prise par ERDF aboutirait, si elle était confirmée, à priver la commune d'une ressource importante pour le financement des travaux d'investissement de l'éclairage public qui ne serait, de surcroît, compensée par aucune autre ressource.

22° - Vœu relatif à la dénomination du nouveau lycée de Charenton en vue de l'appellation « Lycée Robert Schuman ».

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 09/000068

Le Conseil Municipal a émis, **à l'unanimité**, le vœu, auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France que celui-ci donne le nom de « Robert Schuman » au nouveau lycée polyvalent de Charenton-le-Pont.

Fin de séance : 21 h 50